

SNUipp-FSU 64
SE-UNSA 64

à

Monsieur le Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
copie à Monsieur le DASEN

Objet : crédits accordés aux RASED et ULIS écoles (ex-CLIS)

Monsieur le Président du conseil départemental,

Nous avons appris dans un compte-rendu de réunion de la mission Prévention en date du 18 février 2016 sur le budget primitif 2016 que les subventions accordées aux RASED et aux CLIS allaient être supprimées car elles avaient un « caractère non obligatoire ».

Les RASED et les ULIS école s'adressent à des élèves de communes différentes. Leurs équipements (mobilier, téléphone, petit matériel...) relèvent des communes qui les hébergent et constituent leurs résidences administratives.

Ces personnels spécialisés utilisent tests, de jeux adaptés, de livres spécifiques qui bénéficient à l'ensemble des élèves d'un secteur d'intervention du RASED ou d'accueil d'ULIS école.

Ces financements du département permettent de pallier ces besoins et l'étendu de leur secteur d'intervention. La subvention du conseil départemental permet ainsi une participation indirecte de toutes les communes, quels que soient leurs budgets de fonctionnement.

Les psychologues par exemple doivent renouveler des tests d'efficience intellectuelle devenus obsolètes. Ce matériel est onéreux. Avec l'accord des maires qui reçoivent la subvention que vous accordez (209 € par an), il leur faut 5 ans d'« économies » pour pouvoir commander le matériel¹. Il permet de réaliser des bilans psychologiques demandés par des familles, des enseignants, la MDPH et il est utilisé sur tout le secteur d'intervention du Réseau d'Aides Spécialisées. Il en est de même pour le matériel des enseignants spécialisés des RASED, c'est à dire des maîtres et maîtresses E chargés(es) de l'aide pédagogique et des maîtres(esses) G chargé(es) de l'aide rééducative, et des ULIS école.

Conscients de l'attachement que vous portez aux actions de prévention auprès des enfants et en particulier auprès de ceux qui sont en situation de handicap ou connaissent des difficultés d'apprentissage ou de comportement à l'école, nous vous demandons, Monsieur le Président, de revoir cette décision et de maintenir le soutien que le conseil général accordait jusque là aux classes et aux dispositifs spécialisés de l'Education Nationale.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Président, à notre sincère considération.

¹Le WISC 4 qui va bientôt être remplacé par le WISC 5 coûte 1195€ HT soit 1434€ TTC